

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Charbonnat s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 10 mars 2011 à 18 heures 30 à la Mairie sous la présidence de M. MENAGER Gilbert, Maire.

Présents : Mmes COULON, TROUTTET, M.M. BLANCHARD, CAYBARZARD, DEGRANGE, FEBVRE, GALLICE, GIEN, VINCENT et VOILLOT

Le Conseil a :

- ✚ Décidé d'élaborer un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces verts
- ✚ Adopté le compte de gestion et le compte administratif 2010 : + 162 215.84 en fonctionnement et 20 549.19 en investissement
- ✚ Décidé de ne pas modifier les taux des taxes foncières et habitations
- ✚ Décidé des subventions 2011 : aides aux mères : 120 €, AMUR : 30 €, Arc en ciel : 50 €, ASSAD : 200 €, cantine scolaire : 1000 €, centre leclerc : 90 €, coopérative scolaire : 400 €, croix rouge : 60 €, fédération de cardiologie : 50 €, razed : 30 €, restaurant du cœur : 50 €, service de remplacement me désiré : 30 €, CFA queugnon : 30 €, MFR Saligny : 30 €, CFA Mercurey : 30 €, Circuit de Saône et Loire : 700 € Divers :

✚ Préparé le budget 2011 : travaux de voirie sur la route du Pilier à Montjalmain, travaux dans le logement de la mairie pour le relover, travaux de la future mairie, travaux pour faire une cuisine dans le logement de l'école, travaux sur le parking du cimetière

Revisé les tarifs de location de la salle des fêtes :

- * Familles de Charbonnat : 120 € pour 2 jours et 60 € d'arrhes à la réservation
- * Familles extérieures : 210 € pour 2 jours et 105 € d'arrhes à la réservation
- * L'électricité sera facturée 0.20 € le kw/h

* Une caution sera demandée à la remise des clés de 150 €

* Vin d'honneur : 40 € plus l'électricité

* Associations extérieures : 120 € plus l'électricité

S'il y a besoin de faire des travaux de ménage à la restitution de la salle, ils seront facturés au tarif du smic en vigueur

+ Décidé que l'élagage doit être réalisé au 1^{er} octobre de chaque année le long des voies, chemins communaux, ruraux et de desserte : en cas de retard, une entreprise effectuera les travaux, qui seront refacturés à la personne concernée

+ Accepté d'encaisser le chèque le Cuma de 16 €

+ Organisé les permanences pour les élections cantonales

+ Discuté du rapport sur l'assainissement collectif et a décidé de reporter toute décision ultérieurement

+ Entendu la demande de Mr MOINE pour l'achat d'un chemin de desserte à Montjalmain : 9 pour et 2 contre. Le Maire doit se renseigner pour savoir si chemin n'est pas inscrit au PDIPR (chemins de randonnée)

CHARBONNAT, le 16 mars 2011

Le Maire,